

MÉMOIRE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

**PAR LE SYNDICAT DES COLS BLEUS
REGROUPÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL,
section locale SCFP 301
(CRMM-FTQ-CTC)**

**Présenté dans le cadre des audiences publiques
de la CMM sur son projet du Plan de gestion des
matières résiduelles**

**«Vers une gestion responsable
de notre environnement»**

Ce 26 novembre 2003

⇒ **Présentation du comité**

Le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301, qui représente plus de 7 000 membres sur l'île de Montréal, s'est doté d'un comité de l'environnement syndical en juin 1989. Ce dernier s'est donné le mandat de se dévouer à la promotion et à la défense d'un véritable développement urbain viable, tant auprès de ses membres, que dans la collectivité.

Sommairement, le développement urbain viable pour le comité et le syndicat, c'est entre autres, la réduction de la pollution de l'air, l'augmentation de l'efficacité énergétique, l'amélioration du transport en commun, la reforestation urbaine et la gestion écologique et économique des déchets.

D'ailleurs, à ce chapitre des déchets, la section locale, via son comité de l'environnement, est un des groupes membres fondateurs de la Coalition Action Re-butts, coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets sur l'île de Montréal.

Le comité de l'environnement a démontré aussi l'universalité de ses préoccupations en participant à toutes les commissions de l'environnement de l'Hôtel de Ville de Montréal dans les années 90, à certaines des audiences publiques du BCM ainsi qu'à plusieurs audiences du BAPE, sans compter d'innombrables forums, congrès et symposiums ayant l'environnement local, national ou mondial comme thème, sans oublier notre participation en 1995 devant la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec et devant la Commission sur le débat publique sur l'énergie au Québec et plus récemment, le Sommet de Montréal.

Depuis septembre 2000, nous avons mis sur pied un comité paritaire en environnement avec la ville de Montréal, dont la mission est de promouvoir et de faciliter la prise en charge par le milieu de la prévention des risques environnementaux, de façon à favoriser des changements de pratiques liées aux activités municipales. Un des plus beaux fleurons de ce comité a été la création du programme de sensibilisation sur les gaz à effet de serre intitulé : "Si j'roule pas, j'coupe le moteur". Nous avons ainsi formé plus de 1 500 chauffeurs et opérateurs Cols bleus de la ville de Montréal. Ce programme continue actuellement dans le but de former les employés Cols bleus de la nouvelle ville.

Quatre grands principes directeurs à une gestion écologique des déchets

Ces principes et leurs explications ont été proposés et adoptés à notre conseil syndical de juin 1996 :

1. La hiérarchie des 3R;
 2. La démocratisation;
 3. La régionalisation;
 4. La responsabilisation.
-
1. Nous croyons en une gestion basée sur la hiérarchie des 3R soit la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/compostage. Les 3R devraient être pratiqués de façon intensive, et dans cet ordre de priorité, de façon à réduire au maximum la quantité de déchets qui doit être mise en décharge, pour éventuellement en arriver à l'élimination des lieux d'enfouissement et au rejet zéro.
 2. Par la démocratisation des déchets, nous croyons que les citoyens doivent prendre part à l'ensemble du processus décisionnel concernant la gestion des déchets, c'est-à-dire, à partir de l'élaboration d'une loi, d'un règlement ou d'une politique, jusqu'à la fin de la période de post-fermeture d'une installation de traitement des déchets, ainsi qu'à toutes les étapes intermédiaires.

3. En ce qui concerne la régionalisation de la gestion des déchets solides, chaque municipalité doit être responsable de la gestion des déchets sur son territoire. Les administrations municipales auraient le pouvoir d'accepter, de refuser et de contrôler tout système de traitement des déchets sur leur territoire. Nous sommes en accord avec le scénario 2 du projet de la CMM, qui stipule que les sites d'enfouissement soient situés sur le territoire de ceux qui produisent les déchets. Cependant, il ne faudrait pas accepter sur ces sites l'enfouissement pêle-mêle. Les seuls sites acceptables à nos yeux seront ceux étant de taille acceptables et qui refuseront à l'entrée les matières «compostables», toxiques, récupérables, réparables, les RDD, etc.

Il n'y aurait absolument aucune importation ou exportation de déchets solides pour des fins d'élimination entre le Québec et un autre État, sauf dans le cas des régies intermunicipales déjà existantes. L'importation ou l'exportation d'une région administrative à une autre de déchets pour des fins d'élimination serait interdite par règlement provincial. L'import/export d'une MRC à une autre et le transit par le territoire d'une MRC de déchets solides ne pourraient être possibles sans l'autorisation des populations de toutes les MRC concernées.

4. La responsabilisation des producteurs de déchets passe par des fabricants qui devraient payer les coûts réels qu'occasionnent les déchets qu'ils produisent, en considérant les facteurs environnementaux, sociaux et de santé. Une saine gestion des déchets et des ressources orientée vers la hiérarchie des 3R devrait être appuyée par des politiques économiques conséquentes de la part du gouvernement. Un programme de responsabilisation efficace devrait permettre aux consommateurs de faire des choix responsables d'un point de vue environnemental.

RECOMMANDATION 1

Nous recommandons l'adoption par la CMM de ces quatre grands principes: hiérarchie des 3R, démocratisation de la gestion des déchets, régionalisation et responsabilisation des producteurs de déchets.

Secteur public versus secteur privé

Historiquement, depuis la fin du 19^e et le début du 20^e siècle, ce qui était privé fut municipalisé pour différentes raisons : malversations et autres. Lentement, petit à petit, le secteur privé est revenu gruger patiemment et inexorablement dans les acquis du secteur public, particulièrement les années récentes, dans le domaine des déchets. D'ailleurs, on voit le secteur privé donner de grands coups de boutoir à la faveur du vent de privatisation, une mode devenue religion, pour tenter de s'accaparer tout ce qui reste du secteur public.

Nous aimerions citer l'historien Paul-André Linteau. Dans son «Histoire de Montréal» au chapitre 10 intitulé : «La lutte pour le contrôle de la ville et des services publics», M. Linteau termine ainsi: «[...] c'est parce qu'ils sont devenus indispensables à la vie urbaine que les services publics suscitent tant de controverses. Leur exploitation par les entreprises privées sert bien les intérêts de grands financiers et de bon nombre de politiciens, dont l'alliance bloque toute remise en question. Le contrôle de ces services restera encore longtemps un enjeu politique important à Montréal.». Ce commentaire de M. Linteau s'appliquait pour la période 1896-1914.

L'histoire est-elle en train de se réécrire?

Afin de bien protéger notre environnement et afin de s'assurer de la bonne gestion des déchets, il est essentiel que le secteur public demeure propriétaire du système de collecte traditionnelle et devienne propriétaire en partie de la collecte sélective et, idéalement, que les centres de tri et les sites d'enfouissement deviennent propriétés publiques. Ceci assurera que l'intérêt financier des contribuables municipaux sera protégé et que les collectivités locales auront leur mot à dire lors de la prise de décisions les touchant. Cette industrie du déchet est malheureusement, en Amérique du Nord, monopolistique et oligopolistique, car il s'agit bien d'un domaine des plus profitables. C'est une industrie ouverte aux abus et les gouvernements ont, dans le passé et souvent encore, des «difficultés» pour réglementer afin de protéger l'intérêt public.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a remporté à travers le Canada, à l'occasion, des succès considérables en matière de prévention de la privatisation de ces services et établissements qui appartiennent actuellement au secteur public.

Nous croyons depuis toujours à l'imputabilité sociale; nous croyons dans le maintien et l'amélioration d'un savoir-faire typiquement «service public». Par exemple, dans le cas des déchets, il nous faut conserver la capacité d'effectuer un contrôle serré, même pour des opérations relativement routinières comme la collecte traditionnelle des déchets en bordure de rue.

Le cas le plus patent est cité dans une étude de l'INRS-Urbanisation* : une municipalité de la couronne Nord de Montréal a décidé de reprendre la collecte des ordures en régie interne, depuis lors, les Cols bleus municipaux **ramassent 30 % de moins que le tonnage qui était facturé par le privé**. Toujours selon cette étude de J.P. Hamel et de N. Guénette de INRS-Urbanisation portant sur les travaux publics de Hull cette fois : en répondant à des appels d'offres, **les Travaux publics ont réussi deux fois sur trois à faire mieux et moins cher que leurs concurrents privés, et ce, sur une période de 16 ans**.

RECOMMANDATION 2

Nous recommandons que tout ce qui se fait déjà en régie interne dans les villes du Québec et particulièrement à Montréal, se poursuive dans le domaine des déchets et s'étende éventuellement.

Pour une collecte sélective en régie interne

Le comité de l'environnement de la section locale 301 estime que le temps est maintenant venu pour les Cols bleus d'accéder à la collecte sélective à Montréal.

En toute justice et en toute équité, nous croyons que compte tenu de tout ce que nous venons de dire au chapitre de la gestion publique précédemment, et compte tenu que les objectifs de la CMM sont maintenant de détourner 60% des matières résiduelles de l'enfouissement vers la collecte sélective, il faut donc présumer que le tonnage de la collecte traditionnelle des déchets domestiques sera diminué au profit de la collecte sélective à plus grande échelle, ce qui devrait impliquer une plus grande participation des employés de la Ville dans la collecte sélective.

.....
* source: Harold Crooks «Les géants des déchets», édition Boréal.

Suite à tout cela, nous croyons donc légitime de réclamer notre juste part de la collecte sélective qui nous a toujours échappée totalement jusqu'ici, un peu à la manière des vases communicants. Nous réclamons que dorénavant, chaque fois qu'une collecte en bordure de rue sera annulée au profit d'une collecte sélective, que nous ayons accès à cette collecte sélective.

À l'instar de la collecte de déchets par camions-tasseurs, où nous partageons les contrats avec le privé dans l'optique de maintenir une concurrence, conserver un savoir-faire et conserver un secteur témoin, il faut qu'une partie de la collecte sélective se fasse en régie interne par les Cols bleus de Montréal.

RECOMMANDATION 3

Nous recommandons que les employés Cols bleus de Montréal aient accès à la collecte sélective dans une proportion minimale de 50 %.

Un réseau de ressourceries

Il s'agit d'une des idées les plus brillantes des dernières années dans le merveilleux monde du déchet. Un réseau de ressourceries, à la grandeur du Québec et sur toute l'île de Montréal, nous semble une alternative des plus prometteuses à l'enfouissement pêle-mêle et à l'incinération.

Par exemple, à Montréal, une ressourcerie au coeur de chaque quartier transformerait des déchets en ressources en intégrant à l'échelle communautaire les 3R. Imaginons l'île de Montréal dotée de tout un réseau de ressourceries communautaires : une convivialité nouvelle surgirait (les jardins communautaires nous donnent une petite idée de ce que cela pourrait être).

De plus, le potentiel de création d'emplois des ressourceries est plus élevé que la construction d'un méga-incinérateur ou de mégasite d'enfouissement. Selon Action Re-buts, sur la base de l'expérience de la 1^{ère} ressourcerie à Montréal (district Laurier), un réseau de ressourceries rien qu'à Montréal créerait plus de 1000 emplois sur une période de 3 ans.

Il existe des possibilités de partenariat entre la Ville et ses employés et les ressourceries. La gestion communautaire et la gestion publique se complètent et s'harmonisent naturellement. Le comité de l'environnement rêve du jour où nos équipes de ramassage des encombrants récupérables prendraient le chemin des ressourceries les plus proches, plutôt que les clos de voirie où le tout est détruit et compacté pour un enterrement de classe dans les sites d'enfouissement environnants.

RECOMMANDATION 4

Nous recommandons que le gouvernement mette en place des programmes de soutien afin de favoriser l'émergence d'un réseau de ressourceries en milieu communautaire et que la CMM oblige les municipalités à intégrer ces ressourceries dans leur plan de gestion des déchets.

Les RDD:

Les Cols bleus des Travaux publics et du service de la Propreté sont confrontés quotidiennement aux RDD.

Par manque de formation, de lieux de dépôt, de facilité requise, tout se retrouve pêle-mêle avec les déchets. Nous préconisons une cueillette par camionnette municipale (taxi-toxique), donc, les éboueurs municipaux et privés laisseraient les RDD visibles en bordure de rue et communiqueraient avec cette équipe de récupération, il en est de même pour les citoyens. De plus, il faut harmoniser le travail des services municipaux : annuellement, le SPIM (Service de prévention des incendies à Montréal) fait des tournées de prévention et invite les citoyens à se défaire de leur RDD accumulés dans les hangars, établis et garages. Le tout s'en va soit avec les encombrants, soit aux sacs verts, alors que le service d'un taxi-toxique en lien avec le SPIM permettrait d'en recueillir une quantité industrielle (une quantité municipale).

RECOMMANDATION 5

Nous recommandons que le gouvernement exige que l'Administration municipale mette sur pied, dans chaque secteur, le service de collecte à domicile des RDD par taxi-toxique municipal et nous recommandons que les services municipaux tels le SPIM et les Travaux publics et Propreté soient harmonisés pour la collecte des RDD lors des tournées de prévention des incendies.

Les CFC:

Le prélèvement des CFC (ces gaz qui détruisent la couche d'ozone) des 10 000 frigos mis au rebut annuellement à Montréal n'a jamais dépassé plus de 900 appareils, et ceci, dans l'année la plus performante sous l'administration Doré. Ce programme de prélèvement n'est plus en vigueur depuis l'administration Bourque.

Nous croyons qu'il y a lieu d'améliorer la gestion d'un programme de récupération des CFC et halons contenus dans les appareils réfrigérants lors de la collecte et de la manipulation de ces appareils mis au rebut, en vue d'optimiser la récupération du CFC.

RECOMMANDATION 6

Nous recommandons que le gouvernement rappelle à l'Administration municipale ses responsabilités dans le cadre du «Protocole de Montréal» de 1987, au chapitre des CFC et des halons. Nous croyons qu'il serait important que la CMM exige de l'Administration municipale que celle-ci assure une formation appropriée à tous les employés impliqués de près ou de loin dans la manipulation de réfrigérateurs et autres réfrigérants.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Nous recommandons l'adoption par la CMM de ces quatre grands principes : hiérarchie des 3R, démocratisation de la gestion des déchets, régionalisation et responsabilisation des producteurs de déchets.

RECOMMANDATION 2:

Nous recommandons que tout ce qui se fait déjà en régie interne dans les villes du Québec et particulièrement à Montréal, se poursuive dans le domaine des déchets et s'étende éventuellement.

RECOMMANDATION 3

Nous recommandons que les employés Cols bleus de Montréal aient accès à la collecte sélective dans une proportion minimale de 50 %.

RECOMMANDATION 4

Nous recommandons que le gouvernement mette en place des programmes de soutien afin de favoriser l'émergence d'un réseau de ressourceries en milieu communautaire et que la CMM oblige les municipalités à intégrer ces ressourceries dans leur plan de gestion des déchets.

RECOMMANDATION 5

Nous recommandons que le gouvernement exige que l'Administration municipale mette sur pied, dans chaque secteur, le service de collecte à domicile des RDD par taxi-toxique municipal, et nous recommandons que les services municipaux tels le SPIM et les Travaux publics et Propreté soient harmonisés pour la collecte des RDD lors des tournées de prévention des incendies.

RECOMMANDATION 6

Nous recommandons que le gouvernement rappelle à l'Administration municipale ses responsabilités dans le cadre du «Protocole de Montréal» de 1987, au chapitre des CFC et des halons. Nous croyons qu'il serait important que la CMM exige de l'Administration municipale que celle-ci assure une formation appropriée à tous les employés impliqués de près ou de loin dans la manipulation de réfrigérateurs et autres réfrigérants.

Ce document est réalisé par le comité de l'environnement du SCFP, section locale 301

Recherche et Rédaction: Ronald Boisrond, président du comité de l'environnement

Collaboration: Serge Bourgon, Ronald Babin et Isabelle Narayana

Collaboration spéciale: Jacques Cordeau, président-fondateur du comité (retraité)